

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 27 Mai 2016

OBJET : PRU Flamants-Iris : aide départementale à la construction de 81 logements
locatifs sociaux par l'OPH 13 Habitat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'octroyer à l'OPH « 13 Habitat » une participation globale de 1 126 571 €, dans le cadre de la convention ANRU « Flamants Iris », destinée à accompagner la réalisation de 81 logements sociaux hors site répartis selon de détail suivant :

- 40 logements rue Queillau à Marseille 14^{ème} dont la base subventionnable s'élève à 6 432 479 € et la participation départementale à 597 407 €,
- 23 logements rue Auphan et bd Charpentier à Marseille 3^{ème} dont la base subventionnable s'élève à 3 553 702 € et la participation départementale à 313 345 €,
- 18 logements rue Dauzac et avenue Montolivet à Marseille 12^{ème} dont la base subventionnable s'élève à 3 278 940 € et la participation départementale à 215 819 €,

Cette action sera financée sur les crédits inscrits au titre de l'AP n°2006-16020A au chapitre 204, fonction 72, article 2041782 du budget départemental, dont la dotation est suffisante.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite », à l'exception de M. ROYER-PERREAUT qui ne prend pas part au vote ; Le groupe des élus Indépendants à l'exception de Mme NARDUCCI qui vote contre ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Mme PUJOL

S'abstient : M. VERANI

Vote contre : Mme NARDUCCI

Ne prend pas part au vote : M. ROYER-PERREAUT

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé

Nathalie Tarrisse

Directrice par intérim

du Service des Séances de l'Assemblée